



**DAMDA**

**DIRECTION DE  
L'AUTONOMIE  
MAISON DEPARTEMENTALE  
DE L'AUTONOMIE**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
2023**



yvelines.fr

# ÉDITO



« Vous pouvez compter sur mon engagement en faveur des Yvelinois »

Marie-Hélène AUBERT  
Conseillère Départementale,  
2<sup>e</sup> Vice-présidente du  
Département des  
Yvelines déléguée à  
l'Autonomie et  
la Coopération décentralisée



Le Département des Yvelines a fait le choix depuis des années, d'une **politique autonomie ambitieuse** de proximité et de polyvalence dans les réponses **en direction des seniors et des personnes en situation de handicap.**

En 2023, le Département des Yvelines a consacré un budget de fonctionnement de **322 M€ à destination de 140 000 bénéficiaires Yvelinois** seniors ou en situation de handicap.

Face au défi du vieillissement qui est devant nous et afin de soutenir le souhait du plus grand nombre de vivre à domicile dans les meilleures conditions de sécurité, de convivialité et de soutien, le Département des Yvelines s'appuie sur des leviers forts :

- favoriser les parcours,
- proposer des solutions et services adaptés,
- garantir la qualité de service et la réduction des délais,
- moderniser et simplifier le service rendu.



Les missions et travaux de la direction s'inscrivent dans le respect du libre arbitre des usagers, l'amélioration continue de la qualité de service en partenariat avec les nombreux acteurs du territoire.

Emmanuel SOURIAU  
Directeur de l'Autonomie  
Maison Départementale  
de l'Autonomie



## Les Yvelines en quelques chiffres

**140 000** bénéficiaires seniors et en situation de handicap dans les Yvelines

**93 jours** délai moyen de traitement d'une demande

# SOMMAIRE

- P 2** ÉDITO
- P 3** SOMMAIRE
- P 4 et P 5** LE FILM DE L'ANNÉE 2023
- P 6 LES** LES CHIFFRES CLÉS 2023
- P 7 et P 8** LE BUDGET 2023
- P 9** LES MISSIONS DE LA DAMDA ET UNE ORGANISATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ
- P 10** LES PARTENAIRES DE LA DAMDA
- P 11** LES COMMISSIONS DE LA DAMDA
- P 12** JOP HÉRITAGE « PARTAGEONS L'EXPÉRIENCE »

## PARTIE 1

### P 13 DES AIDES POUR LES PERSONNES AGÉES

- P 14** AIDES POUR TOUTES LES PERSONNES AGÉES
- P 15** FOCUS – LES AIDES POUR LES SENIORS
- P 16** DES AIDES ET DISPOSITIFS À DOMICILE
- P 17** FOCUS – DES ACTIONS INNOVANTES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

## PARTIE 2

### P 18 HANDICAP : ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA VIE

- P 19** DES AIDES POUR TOUS
- P 20** FOCUS – DES SOLUTIONS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
- P 21** LES AIDES ET DISPOSITIFS
- P 22** FOCUS – DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- P 23** DES SOLUTIONS POUR TOUS

## PARTIE 3

### P 24 PROPOSER DES HÉBERGEMENTS ET SERVICES ADAPTÉS

- P 25** ADAPTER ET RENFORCER L'OFFRE AUTONOMIE DANS LES YVELINES
- P 26** FOCUS – LES ACTEURS ET SERVICES
- P 27** LA CARTE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PA/PH DANS LES YVELINES
- P 28** FOCUS- DEVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES : L'HABITAT INCLUSIF

## PARTIE 4

### P 29 DES ÉVOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- P 30** UNE POLITIQUE AUTONOMIE TOURNÉE VERS LES USAGERS
- P 31** DES PROJETS : SIMPLIFICATION , MODERNISATION, ACCESSIBILITÉ
- P 32** FOCUS – LA QUALITÉ DE SERVICE
- P 33** ADAPTER LES SERVICES ET LES OUTILS AUX BESOINS DES USAGERS

## PARTIE 5

### P 34 PERSPECTIVES 2024

- P 35** BILAN ET PERSPECTIVES 2023
- P 36** DES CONTACTS
- P 37 et P 38** GLOSSAIRE DAMDA

# LE FILM DE L'ANNÉE 2023

2023, une année au plus près des besoins de ses usagers en matière d'autonomie

## L'ADAPTATION DE NOTRE OFFRE AUTONOMIE

### Schéma Autonomie 2024/2028 :

Il vise à permettre aux seniors et personnes en situation de handicap de bien vivre à tout âge dans les Yvelines en leur proposant des réponses individualisées, adaptables et accessibles à leurs besoins.

### Programmation PH :

Elle permet la création de 454 places pour les personnes en situation de handicap, pour un coût de fonctionnement de 10 M€ avec l'instruction des projets de compétence exclusive du Département (66 places) déposés par les gestionnaires.

### Habitat inclusif :

Près de 400 places effectives prochainement dans les Yvelines grâce au lancement d'un 2<sup>ème</sup> Appel à Manifestation d'Intérêt.

### Habiter Facile 78 :

Simplification et meilleure coordination des démarches et financements possibles pour une adaptation de l'habitat réussie grâce à l'agence AutonomY, la Préfecture des Yvelines, l'Agence Nationale de l'Adaptation de l'Habitat (ANAH) et l'Assurance Retraite Ile-de-France



Atelier collaboratif sur le nouveau Schéma Autonomie 2024-2028. ©CD78

## Des mesures de soutien aux Etablissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour seniors et personnes en situation de handicap :

- 3,35 M€ attribués en complément aux ESMS pour faire face à l'inflation (énergie, alimentation...),
- Déploiement d'un tarif différencié pour les EHPAD afin de garantir l'équilibre financier et une qualité d'accueil.



## Actions innovantes en direction des plus fragiles :

- Adoption par l'Assemblée départementale de l'expérimentation dans certains EHPAD d'un dispositif d'Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation (HTSH).
- Ouverture d'une unité gériatrique psychiatrique à l'EHPAD MGEN La Verrière de 14 places.
- Lancement à titre expérimental d'une Equipe mobile d'appui aux parcours des Personnes handicapées vieillissantes gérée par la Fondation Anne de Gaulle (1<sup>ère</sup> équipe mobile du département).
- Présentation au Salon Adaptation de l'Habitat, de solutions innovantes d'aménagements des logements et services notamment.

## Actions partenariales de mobilisation dans les Yvelines :

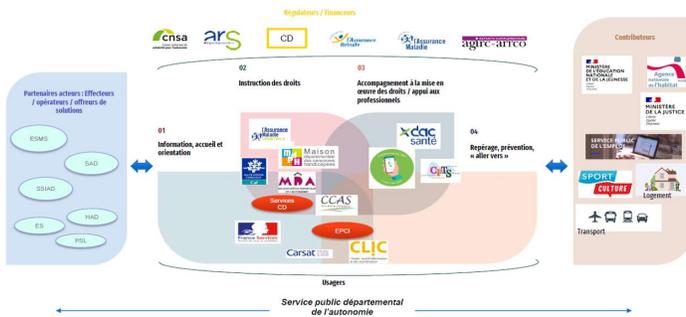
- Journée Réponse Accompagnée Pour Tous
- Rencontres de la DAMDA afin d'échanger sur la politique Autonomie du Département avec les mairies et CCAS
- Séminaire du CDCA réuni autour de projets innovants MDPH en ligne et JO JOP « héritage »

## Simplification de l'accès aux droits et à l'accompagnement des parcours :

Le Département des Yvelines a été retenu afin de travailler à la préfiguration du futur Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) pour :

- développer un guichet unique pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap et leurs aidants,
- simplifier l'accès à l'information,
- améliorer l'orientation des personnes en fonction des besoins et des parcours, dans une dynamique partenariale.

### SPDA : le périmètre des acteurs



## Un accompagnement vers mdpH en ligne :

Une aide à la connexion afin d'aider les personnes éloignées du numérique pour leur demande mdpH en ligne :

- webinaires connectés avec les partenaires,
- ateliers numériques mdpH en ligne,
- espaces numériques dans les PAT,
- partenariat Maisons France Services.

## Satisfaction des usagers :

Poursuite de la réduction des délais de traitement des demandes, soit 93 jours en moyenne en 2023 (vs 105 jours en 2022 et vs 127 jours en 2021).



Toujours davantage d'usagers MDPH satisfaits : 76%, vs 68% en moyenne en France.

Et nouveauté: 66% de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) satisfaits dans les Yvelines.

Le Département aux côtés des seniors L'avis de chaque Yvelinois bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile compte. Cliquez, ensemble on avance.



## Une mobilité plus accessible :

Une tarification plus équitable avec la régionalisation du PAM (Pour une Aide A la Mobilité) dès juillet 2024 pour le Département des Yvelines.

# Les chiffres clés 2023



## 322 M€

de dépenses de fonctionnement consacrées à l'autonomie (25 % du budget du Département), +5%

## 49 000

bénéficiaires ayant une prestation financière du département



## 14 M€

de dépenses d'investissement dont 90% au titre de subventions versées aux ESMS

## 119 000

décisions individuelles (seniors et PH), en augmentation de 4 %



## 93 jours

délai moyen de traitement global d'une demande, en diminution de 12% , dont:

.98 jours délai MDPH  
.48 jours délai APA à domicile

## 3 %

des décisions (seniors et PH) ont fait l'objet d'un recours amiable/RAPO

## 140 000

bénéficiaires seniors (PA) ou en situation de handicap (PH)

y compris le PAM, la téléassistante et YES +

soit **8 %** de la population yvelinoise

Près de **16 000** places en hébergement et services sur le territoire des Yvelines pour **237** structures

**150 ESMS PA**  
**87 ESMS PH**



## 129

places en habitat inclusif

## 185

Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD)

**5%** des + de 60 ans sont bénéficiaires de l'APA

**90 %** des bénéficiaires sont à domicile

**10%** en établissement

Une prévision de **+de 50%** des seniors de 2018 à 2050 dans notre département



# LE BUDGET 2023

Le budget de l'autonomie s'élève en 2023 à **336 M€**



**322 M€** en dépenses de fonctionnement, **+5% vs 2022** dont :

- **89%** concernent des aides individuelles versées aux usagers (APA, PCH, ASH... )

- **5%** concernent des dispositifs participant au maintien de l'autonomie (PAM, YES, Téléassistance, actions de prévention, amélioration de la qualité des interventions des SAAD ...)

- **6%** concernent les ressources RH affectées à l'autonomie

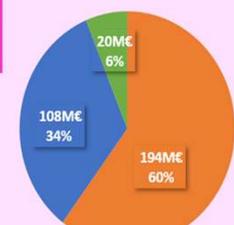
Chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, le Département des Yvelines exerce ses missions en coordination avec de nombreux partenaires, tout en maîtrisant ses dépenses dans un contexte économique inflationniste.

**14 M€** en dépenses d'investissement

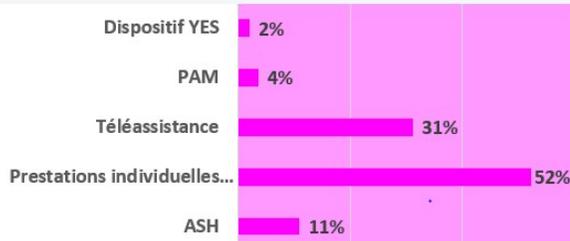
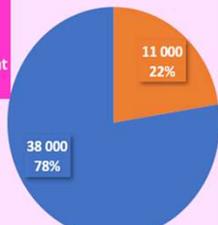
Le budget de fonctionnement détaillé :

Budget GIP MDPH 4,1M€		Budget département DAMDA 308,3M€					Budget GIP Autonomie 9,4M€	
Fonctionnement MDPH (RH ..)	0,8M€	Pôles Accueils territoriaux : accueil, information, accompagnement et évaluation		Ressources humaines	Prestations à domicile	Prestations en hébergement et services	Actions de prévention et maintien de l'autonomie	
Dépenses d'activité	1,3M€	11,1M€		5,9M€	92,5M€	193,6M€	7M€	
Fonds de compensation	0,4M€	Dotations			PCH/ACTP	ASH PH	PAM	Conférence des financeurs
Expertises (DIH, AVH)	0,4M€	Dotation DAMDA 9,1M€ Dotation GIP MDPH 2,0M€			APA à domicile	ASH PA	Modernisation/professionnalisation des SAAD	Dispositif YES
Numérisation	0,3M€				Aide ménagère PA et PH	Forfait autonomie	Conférence des financeurs (actions aide aux aidants)	Téléassistance
CMI	0,1M€					APAE	Actions de prévention	Adaptation à l'habitat
						Accueil familial PA/PH	Actions de prévention	Développer l'offre de service ( SAAD, accueil familial et aidants )
						Habitat inclusif PA/PH	Actions de prévention	Actions de prévention
							Actions attractivité des métiers	Actions innovantes
							Actions innovantes	Fonctionnement GIP (RH ..)

Dépenses consacrées à l'autonomie par type de prestation en 2023



Répartition des bénéficiaires ayant eu une prestation financière du département en 2023



# Budget autonomie 2023



Yvelines  
Le Département

Pour **100 €** dépensés  
par le Département pour  
l'autonomie

Frais d'hébergement  
et de dépendance en  
ESMS (ASH PA et PH,  
APA E)

**56 €**

Prestations individuelles  
pour le maintien à  
domicile (APA, PCH,  
ACTP...)

**29 €**

Ressources humaines  
(DA MDA, PAT, GIP  
MDPH et GIP  
autonomie)

**6,3 €**

Services de jour  
pour le maintien à  
domicile (CAJ,  
SAMSAH, SAVS...)

**4 €**

Actions de prévention perte  
d'autonomie (conférence des  
financeurs, YES+, forfait  
autonomie, téléassistance, PAM,  
Habitat inclusif)

**3,2 €**

Amélioration  
qualité des SAAD &  
Autres actions (DIH,  
CMI, GED...)

**1,5 €**

# LES MISSIONS DE LA DAMDA



**Objectif global :**  
Respecter le choix des usagers en proposant des services de qualité

## Évaluer les besoins

- Sensibiliser, informer et communiquer
- Accueillir, orienter, évaluer
- Animer le territoire

## Décider et verser des prestations

- Instruire et notifier les droits
- Contrôler l'effectivité des dépenses
- Gérer les contentieux

## Gérer l'offre médico-sociale (ESMS)

- Planifier l'offre
- Autoriser, contractualiser et tarifier
- Contrôler la qualité et promouvoir la bientraitance

Priorités 2023 de la DAMDA

Favoriser les parcours et leur décroisement

Proposer des solutions d'hébergement et de services adaptés et de qualité

Garantir la qualité de service : réduire les délais

Assurer une meilleure efficacité économique et organisationnelle de la DAMDA



Les Pôles Autonomie Territoriaux

## UNE ORGANISATION TERRITORIALE

### DE PROXIMITÉ

En 2017, le département des Yvelines a créé **des guichets de proximité avec 8 Pôles Autonomie Territoriaux (PAT)** répartis sur le territoire afin de répondre aux besoins de nos usagers.

Les PAT gérés par des gestionnaires partenaires extérieurs concentrent les missions de la MDPH, des CLIC et des équipes d'évaluation de l'APA.

Leurs missions sont **l'accueil, l'information, l'orientation et l'évaluation** des personnes âgées en situation de **dépendance**, ainsi que les personnes en situation de **handicap**, et ce pour les aider à mieux vivre au quotidien.



Une équipe de 190 ETP (200 agents)



Un budget de 11,1 M€



Localisations et délimitations des PAT

- Seine Aval
- Boucle de Seine
- Grand Versailles
- Saint-Quentin
- Terres d'Yvelines

Soucieux de former ses professionnels, le Département a organisé de multiples formations en direction des PAT, des ateliers et webinaires... En voici le détail:

#### Formations :

- Surdicécité
- PCH soutien à l'autonomie
- Nouveaux embauchés Droits Personnes en situation de handicap
- Solis V8 Instruction
- Nouveaux embauchés APA déficience auditive
- Caractérisation des situations en attente d'ESMS
- Formations SOLIS MDPH et SOLIS ASG

#### Webinaires grand public :

- Mdph en ligne
- Droits enfants en situation de handicap
- Droits adultes en situation de handicap
- Prestation de Compensation du Handicap

#### Les ateliers :

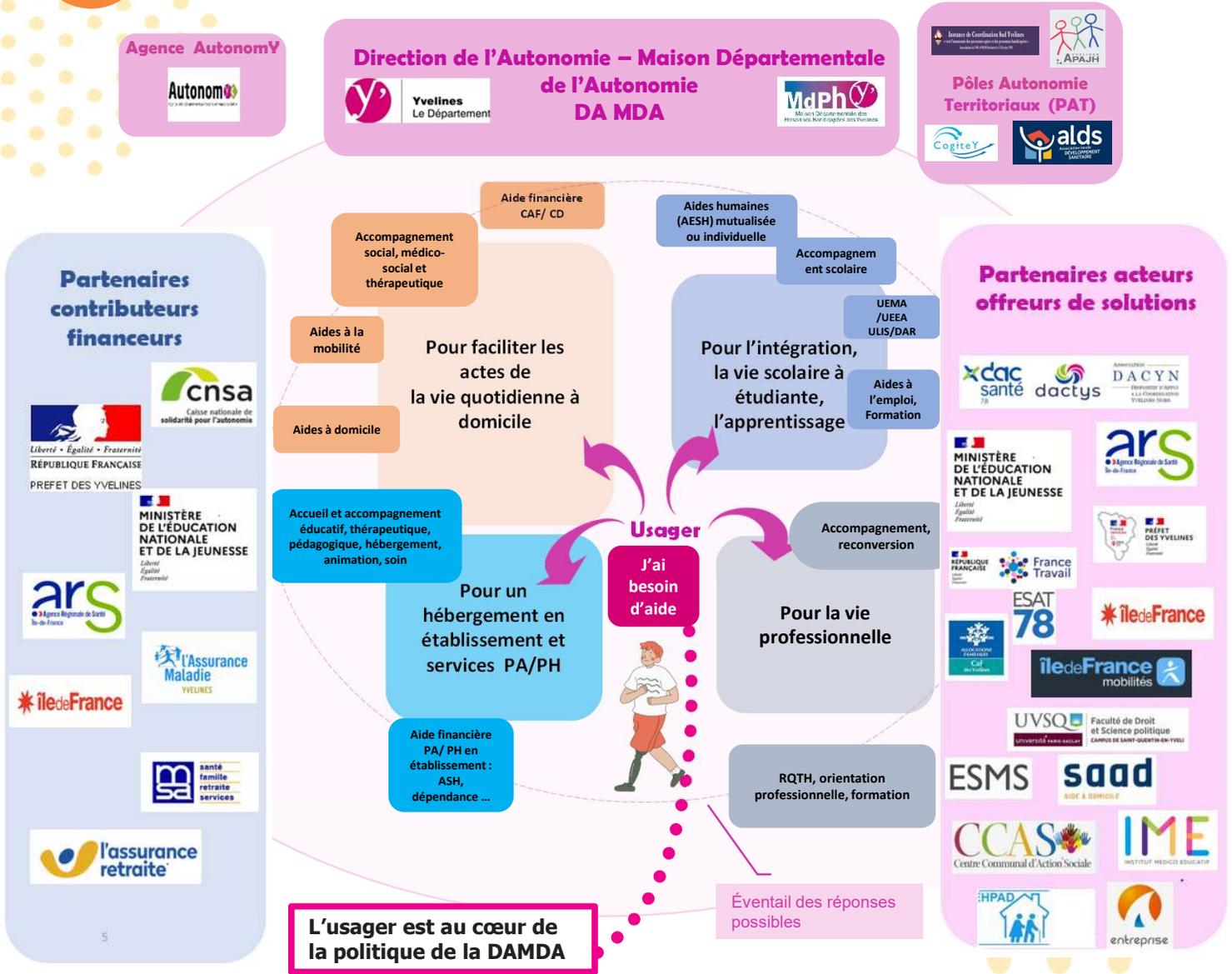
- Commission de Répartition des Situations Prioritaires (CORESP)
- Actions de prévention et Conférence des financeurs
- Présentation Projet Nutrivitalité
- Viatrajectoire
- Accueil familial
- Présentation du service Social de la CRAMIF
- Présentation dispositifs CNAV
- Présentation Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)

Commission d'harmonisation centralisée Prestation de Compensation du Handicap (PCH) Psychique, Mental, Cognitif et Troubles du Neuro développement (PCMT).

# LES PARTENAIRES DE LA DAMDA



La DAMDA joue un rôle pivot entre les partenaires co-responsables de l'autonomie au service des usagers.



L'utilisateur est au cœur de la politique de la DAMDA



« Seuls nous pouvons faire si peu, ensemble nous pouvons faire tellement »  
Helen KELLER

# LES COMMISSIONS DE LA DAMDA



La **CDAPH** rend les décisions MDPH pour des enfants et adultes en situation de handicap (RQTH, CMI, aides humaines, aides à la scolarité, aides à la scolarité, orientations en ULIS, orientations en établissements enfants ou adultes, aides à domicile ou en établissement, allocations...).



La CDAPH: formation plénière à l'Arche d'Aigrefoin, Chevreuse

La **COMEX MDPH** est l'instance délibérante du GIP et fixe la stratégie Handicap du Département.



La **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie** subventionne des projets ciblés sur la prévention de la perte d'autonomie.

## DECISIONS USAGERS

**FDCH**  
Comité de gestion du Fonds départemental de compensation du handicap

Le comité de gestion du **FDCH** accorde et finance des aides complémentaires à la PCH pour les personnes en situation de handicap.

## STRATEGIE

**COMEX GIP MDPH**  
commission exécutive du GIP MDPH 78

## DA MDA

**Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)**

## MDPH

**CDCA**  
Conseil départemental citoyenneté autonomie

## USAGER



## AVIS REPRESENTANTS USAGERS

Le **CDCA** représente les usagers seniors et en situation de handicap. Il promeut des actions de prévention et rend un avis consultatif sur la politique Autonomie des Yvelines.

Le CDCA : ensemble au service de tous les yvelinois © CD78

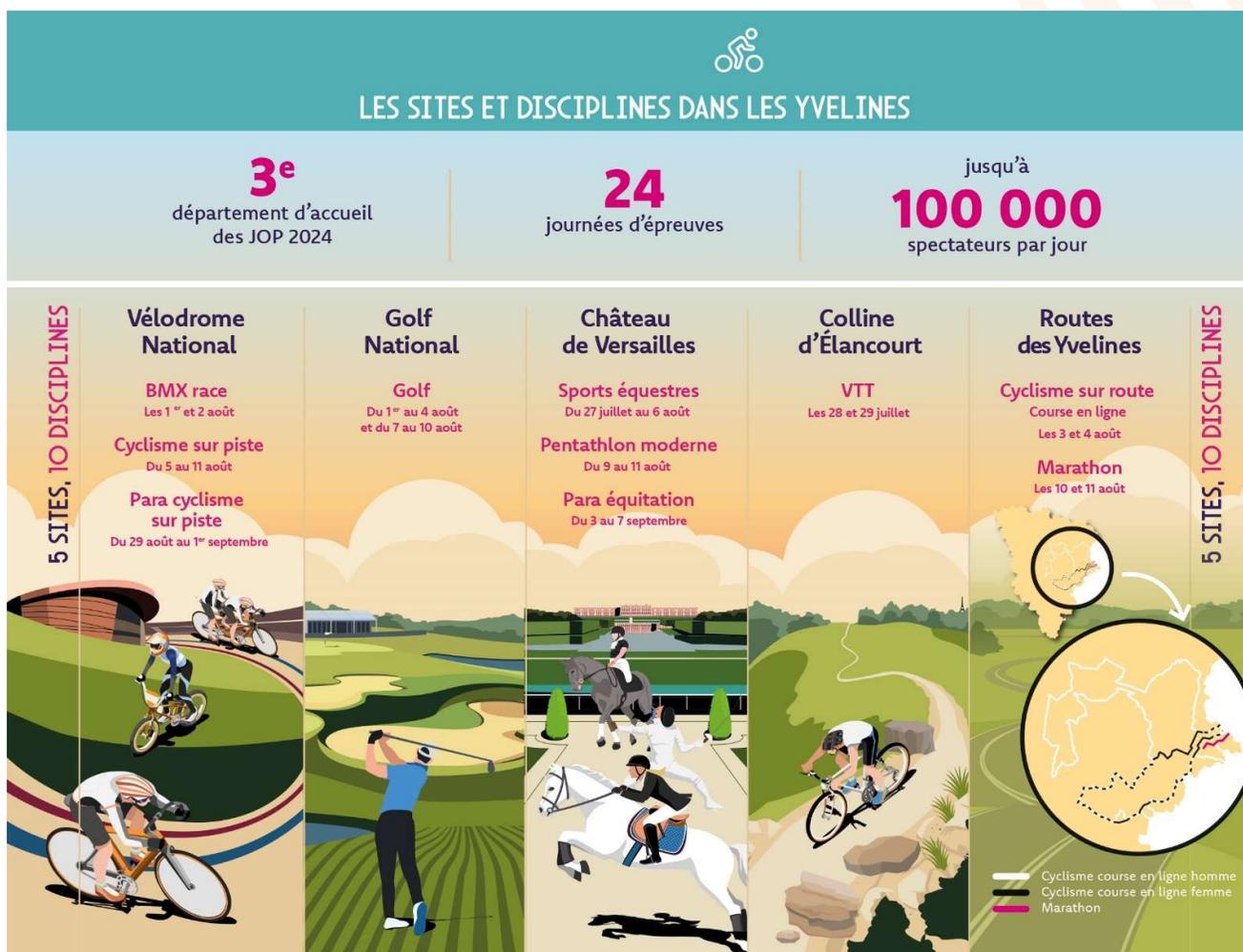


# FOCUS JOP HÉRITAGE

## « PARTAGEONS L'EXPÉRIENCE »

Mobilisation du Département dès 2022, avec sa Direction Culture, Tourisme et Sports (DCTS) et la DAMDA et ses partenaires à travers la CDAPH, le CDCA, les ESMS et les associations représentantes d'utilisateurs pour les JOP Héritage :

- développement des expériences olympiques qui permettent la découverte d'un sport avec également une place offerte aux JOP,
- actions afin de faire participer les publics cibles : seniors et personnes en situation de handicap aux JO,
- lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'offrir des places à des personnes via des associations et des ESMS.



# Partie 1

## DES AIDES POUR LES PERSONNES AGÉES



### DES AIDES POUR TOUTES LES PERSONNES AGÉES P 14

- . La Demande d'Aide à l'Autonomie (DAA)
- . Un large panel d'aides
- . L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile (APA D)
- . L'Allocation Personnalisée d'Autonomie en Etablissement (APA E)
- . L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

### FOCUS- LES AIDES POUR LES SENIORS P 15

- . La Carte Mobilité Inclusion (CMI)
- . La Téléassistance
- . Le dispositif YES+

### DES AIDES ET DISPOSITIFS À DOMICILE P 16

- . L'adaptation de l'habitat
- . La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

### FOCUS- DES ACTIONS INNOVANTES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE P 17

- . La démarche Villes Amies des Aînés (VADA)
- . Le projet d'innovation avec « Mon espace Autonomie »
- . L'attractivité des métiers

# DES AIDES POUR TOUTES LES PERSONNES AGÉES

90% des aides s'adressent à des personnes à domicile

## La Demande d'Aide à l'Autonomie (DAA) L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile (APA D)

L'APA à Domicile finance les aides qui concourent à l'autonomie des personnes à domicile :

- l'intervention d'une aide à domicile
- le portage de repas
- les aides techniques (barres d'appui...)
- les frais d'hygiène
- la téléassistance
- les frais de transport liés à la dépendance.

- 35 M€ versés par le Département (+2,5% vs 2022)
- 11 800 bénéficiaires ayant un droit ouvert
- 11 000 décisions APA D (+6 % vs 2022)
- 48 jours délai moyen de traitement d'une demande
- 4 ans durée moyenne de perception de l'APA D
- Répartition par niveau de dépendance (GIR) :
  - 3 % en GIR1
  - 21% en GIR 2
  - 21% en GIR 3
  - 55% en GIR 4

Pour information, un nouveau formulaire national est disponible.



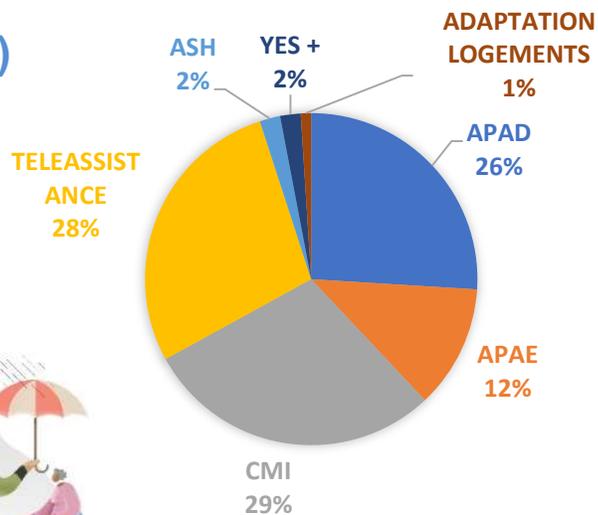
## L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

L'ASH permet de financer \* tout ou partie des frais d'hébergement en EHPAD, en USLD, en résidence-autonomie ou en accueil familial.

- 17 M€ versés par le Département
- 930 bénéficiaires ayant un droit ouvert

48 000 personnes âgées bénéficient d'un large panel d'aides

## RÉPARTITION DES AIDES AUX SENIORS 2023



## L'Allocation Personnalisée d'Autonomie en Etablissement (APA E)

L'APA en établissement finance\* la prise en charge des frais liés à la dépendance en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ou en Unité de Soins de Longue Durée (USLD).

Le montant de l'APA E varie notamment\* selon le niveau de dépendance du demandeur et du tarif dépendance de l'établissement.

- 23 M€ versés par le Département (+4% vs 2022)
- 6 100 bénéficiaires ayant un droit ouvert
- 4 ans durée moyenne de perception de l'APA E
- Répartition par niveau de dépendance (GIR) :
  - 7 % en GIR 1
  - 52 % en GIR 2
  - 15 % en GIR 3
  - 26 % en GIR 4

\* NB: selon les ressources des usagers

# FOCUS LES AIDES POUR LES SENIORS

## 1 La Carte Mobilité Inclusion (CMI)

Il existe 3 types de CMI :

- Invalidité,
- Priorité,
- Stationnement.



### chiffres clés

- . 13 500 accords Carte Mobilité pour les personnes âgées (CMI) dont:
  - . 41% CMI stationnement
  - . 35% CMI priorité
  - . 24% CMI invalidité
- . un budget de 68 000 € pour les personnes âgées (+ 13% vs 2022)
- . Une carte coûte en moyenne 5 € au Département

### chiffres clés

- Un budget de 0,3 M€
- 15 100 bénéficiaires dont 1 500 bénéficiaires de l'APA

#### Qui sont les bénéficiaires?

- Age moyen: 85 ans
- 27% des bénéficiaires ont entre 90/94 ans
- 76% sont des femmes / 24% d'hommes
- 12 586 abonnés vivent seuls, soit 83%

## 2 La Téléassistance

Afin de vivre à domicile en toute tranquillité, le Département subventionne pour partie les dispositifs de la téléassistance afin de réduire le reste à charge pour l'utilisateur.

En 2023, le Département a confié à l'agence AutonomY la gestion du dispositif avec le partenaire VITARIS.



## 3 Le dispositif YES+

**YES+ (Yvelines Étudiants Seniors +) propose des visites ou des appels de convivialité auprès des seniors isolés.**

Ce dispositif délégué à l'agence AutonomY est un levier important pour favoriser le lien social des plus isolés.

### chiffres clés

- Un budget de 1,3 M€
- 1 000 seniors visités / mois
- Age moyen : 75/85 ans
- 155 agents de convivialité
- 16 450 visites réalisées
- 19 500 appels de convivialité

« Moi je ne vois pas beaucoup de monde et comme je suis seule quand on m'a proposé le dispositif YES+ j'étais contente, j'ai dit oui tout de suite. »

Témoignage de Marie-Christine, 76 ans



# DES AIDES ET DISPOSITIFS À DOMICILE

« Vieillir chez soi est la norme, entrer en EHPAD, l'exception.  
Il existe une diversité de solutions d'habitat-services adaptées à des besoins spécifiques ».

Marie-Hélène Aubert, Vice-présidente déléguée à l'Autonomie



## L'adaptation de l'habitat

Le Département des Yvelines et l'agence AutonomY proposent des dispositifs d'aides à l'adaptation du logement permettant de répondre :

- aux enjeux de l'autonomie à domicile,
- à la rénovation énergétique,
- au développement de l'habitat adapté et durable.

Les aides mobilisables visent à financer des :

- travaux énergétiques
- travaux d'adaptation du logement, adaptés aux besoins de chacun.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Facile animé par l'agence AutonomY permet :

- d'anticiper les enjeux du vieillissement,
- de favoriser le maintien à domicile,
- et de réduire les risques (chutes...).

### chiffres clés

193 logements adaptés en 2023



### chiffres clés

- Un budget de 3 M €
- 100 actions financées :
- lien social
- inclusion numérique
- prévention des chutes
- accès aux aides techniques
- prévention santé
- aide aux aidants à travers des plateformes d'accompagnement et de répit.

## La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)

La force de la Conférence est de permettre de financer des actions avec effets de levier consacrées à la prévention de la perte d'autonomie.



la Maison des Sages des Loges-en-Josas. ©CD78

# FOCUS DES ACTIONS INNOVANTES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE



**Favoriser le bien vieillir et limiter la dépendance est un enjeu majeur des années à venir pour répondre au souhait de chacun de rester chez soi le plus longtemps possible, dans un environnement adapté et sécurisé.**

1

## La démarche Villes Amies des Aînés (VADA)

**Le département des Yvelines est le seul département labellisé « Ami des aînés ».**

Il anime un réseau de plus **d'une quinzaine de communes engagées** dans une dynamique favorisant l'inclusion des personnes âgées à la vie locale.

Elles partagent, au travers de ce club, leurs initiatives et bonnes pratiques concourant à la prise en compte du vieillissement de la population sur notre territoire.



2

## Le projet d'innovation avec « Mon espace Autonomie » piloté

par l'agence AutonomY. L'objectif est de fluidifier et simplifier le parcours des personnes âgées et de leurs aidants en les mettant en relation avec des services de soin et d'aide.



3

## L'attractivité des métiers

L'agence AutonomY a mis en place des formations pour 18 assistantes de vie aux familles, en lien avec les SAAD des Yvelines.

La stratégie insertion de l'agence AutonomY cible en priorité les personnes Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) : 500 bénéficiaires ont pu acquérir des compétences techniques nécessaires à une mise à l'emploi à moyen terme.

**Parmi les actions réalisées : E-TONOMY JOB** a réuni 600 visiteurs et 40 exposants lors de la 7<sup>ème</sup> édition du salon dédié aux métiers du « prendre soin ».



## Partie 2

# HANDICAP : ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA VIE



### DES AIDES POUR TOUS

P 19

- . Le droit commun comme réponse prioritaire
- . Favoriser les mobilités
- . La Carte Mobilité Inclusion (CMI)

### FOCUS – DES SOLUTIONS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

P 20

- . La scolarité
- . Autres solutions aux besoins particuliers

### LES AIDES ET DISPOSITIFS

P 21

- . La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- . Le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH)

### FOCUS – DÉVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

P 22

- . L'emploi
- . Le public
- . L'emploi accompagné

### DES SOLUTIONS POUR TOUS

P 23

- . Le dispositif Intégré Handicap (DIH) et le Dispositif d'Orientation Permanent (DOP)
- . La Communauté 360

# DES AIDES POUR TOUS



Chaque personne sollicite en premier lieu les aides de « droit commun » (RSA, CPAM santé, aide scolaire, emploi...), et peut solliciter les dispositifs spécifiques au titre du handicap.

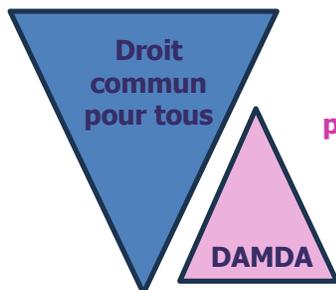
92 000 personnes en situation de handicap bénéficiaires d'un large panel d'aides.

1 personne bénéficie en moyenne de 2,5 aides et en majorité une CMI, une aide à l'emploi, une allocation

## Accès au droit commun pour tous

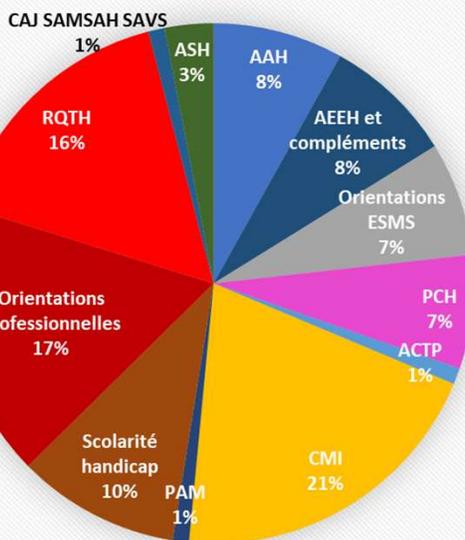
Adaptation du droit commun dès que nécessaire

Mise en œuvre des dispositifs spécifiques quand les besoins ne sont pas résolus par les réponses de droit commun



Droit spécifique pour les personnes en situation de handicap

## REPARTITION DES AIDES EN 2023



## Favoriser les Mobilités

### La régionalisation du PAM (Pour Aider à la Mobilité)

Le PAM favorise la mobilité en proposant une solution de transport adaptée. Une nouvelle tarification beaucoup plus attractive pour les usagers a été mise en œuvre en juillet 2023. La régionalisation du PAM est prévue pour juillet 2024.

- . 5 M€ coût du dispositif financé par le Département.
- . 1 760 inscrits (vs 1 560 en 2022 + 12%)
- . 71 900 courses (vs 65 300 en 2022 + 10%)



## La Carte Mobilité Inclusion (CMI)

11 500 accords de Carte Mobilité Inclusion (CMI) dont :

- . 20 % pour les moins de 20 ans
- . 80% pour les 20 – 59 ans
- . un budget de 57 000 € (+ 13% vs 2022).

- . 41% CMI stationnement
- . 35% CMI priorité
- . 24% CMI invalidité



# FOCUS DES SOLUTIONS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



## 1 La scolarité

Le Département travaille avec l'Education Nationale afin de répondre au mieux aux besoins des élèves en situation de handicap.



**18 550** décisions d'accords ont été rendues par la CDAPH en 2023

**1 550** accords pour des orientations scolaires dont :

- 80 orientations en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- 230 orientations en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)
- 300 maintiens en maternelle

**800** accords de Matériel Pédagogique Adapté (MPA)

**5 000** accords d'Aides Humaines aux Elèves Handicapés (AHEH) :

- 65 % mutualisées
- 35 % individualisées

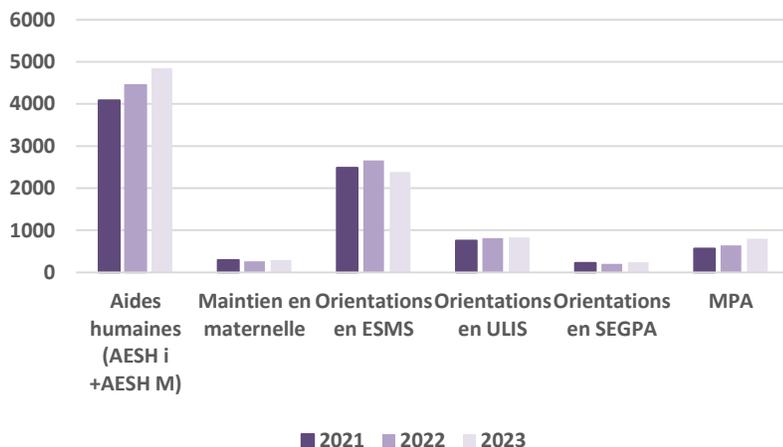


**8 800** accords pour des aides financières pour les enfants en situation de handicap dont :

- 8 000 accords pour une Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- 800 accords de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

**2 400** décisions orientations d'enfants en ESMS

## Évolution des décisions scolaires de 2021 à 2023



Adonis, au collège « Les Molières » aux Essarts Le Roi, ©CD78

## 2 Des solutions innovantes: les Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)



Poursuite des ouvertures dans les Yvelines avec l'UEEA d'Hardricourt.

Ce dispositif de scolarisation adaptée accueille de 7 à 10 élèves, âgés de 6 à 11 ans. L'UEEA s'adresse à des élèves pour lesquels l'accompagnement en ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.

Les élèves de l'UEEA prennent part progressivement à des temps de scolarisation réguliers en classe de référence, en fonction de leurs besoins spécifiques. Ils fréquenteront l'UEEA sur une même durée que celle proposée par l'école élémentaire.

# LES AIDES ET DISPOSITIFS



**La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide financière personnalisée versée par le Département permettant de financer tout ou partie des frais liés à la compensation du handicap.**

Les **aides** attribuées peuvent couvrir les **besoins** suivants :

- **aides humaines** pour la réalisation des actes essentiels du quotidien et/ou pour la surveillance régulière, dont l'aide à la parentalité,



- **aide technique**, équipements adaptés ou spécialement conçus pour permettre de compenser une limitation d'activité,

- **aménagement du logement et/ou du véhicule** ou prise en compte des surcoûts liés au transport,



- **aides animalières** relatives à l'entretien d'un chien guide,

- **aides spécifiques** (frais liés à l'incontinence...) ou exceptionnelles (participation aux surcoûts des séjours de vacances adaptés, surcoûts du permis de conduire...).



**Les critères d'attribution de la PCH évoluent et ont permis l'émergence d'une nouvelle aide permettant de répondre aux difficultés liées aux altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques.**

## chiffres clés

- **53 M€** versés par le Département
- **6 205** bénéficiaires de la PCH
- **7 815** décisions de PCH
- **38%** de taux d'accords
- **137** logements adaptés en 2023



**Le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) est une aide financière pouvant être versée en complément de la PCH sous réserve de conditions de ressources.**

Les **3/4** des aides financières pour des aides techniques (fauteuil roulant, appareil auditif...) et des aménagements du logement.

Les partenaires financeurs sont :

- la Caisse Primaire d'assurance Maladie (CPAM)
- le Conseil régional Ile-de-France
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Ile-de-France
- l'Etat.

## chiffres clés

- **350** bénéficiaires du FDCH
- **550** décisions du FDCH
- **70%** de taux d'accords
- **0,4 M€** versés aux usagers



# FOCUS DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

## 1 L'emploi

En constante augmentation, le nombre de décisions favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap représente **27 %** des décisions adultes rendues.

**23 400** accords pour l'emploi de personnes en situation de handicap :

- 11 400 accords de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- 12 000 accords d'orientation professionnelle, dont une très grande majorité en entreprise / milieu ordinaire, (94 %) et 6 % en Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT).



Esat Léopold BELLAN de Montesson ©CD78

## 2 Le public

La RQTH permet de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi, de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi si besoin et d'aides et de dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap (aides techniques, aménagement de poste, formations...).

Répartition des accords RQTH :

- . 5 % pour les – de 20 ans
- . 88 % pour les 20 – 60 ans
- . 7% pour les + de 60 ans.



## 3 L'emploi accompagné

Pour les personnes en situation de handicap plus éloignées de l'emploi :

- . 128 dispositifs d'emploi accompagné financés par l'ARS (vs 71 en 2022),
- . 202 Mises en Situation Professionnelle (MISPE) en ESAT ou en stage en 2023 (+7% vs 2022).

10% des personnes sont admises en ESAT après une MISPE.



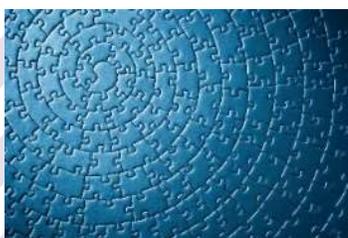
# DES SOLUTIONS POUR TOUS



## 1 Le Dispositif Intégré Handicap (DIH) et le Dispositif d'Orientation Permanent (DOP)

Le DIH et le DOP visent à apporter une réponse la plus adaptée aux personnes en situation de handicap sans solution.

Le Département finance le DOP et porte le DIH sur un budget délégué par l'ARS Ile-de-France.



### Garantir une réponse pour chaque situation

La mission « coordination handicap », portée par la DAMDA, conduit des actions de coordination dans le cadre suivant:

- Le Dispositif Intégré Handicap (DIH) dont l'objectif est d'apporter une réponse aux personnes en situation de handicap, sans solution et dont la situation est dite « complexe » pour des raisons multifactorielles
- Le Dispositif d'Orientation Permanent (DOP) : s'adresse aux personnes sans solution disposant d'une orientation en établissement médico-social, non mise en œuvre.

Les professionnels de ces deux dispositifs mènent un travail partenarial, afin de co-construire des réponses adaptées aux besoins des personnes concernées.

- 180 personnes ont été soutenues dans le respect de leur projet de vie pour rechercher une solution adaptée.
- 162 Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS) se sont réunis afin de trouver une solution :
  - 105 dans le cadre du Dispositif d'Orientation Permanent (DOP)
  - 30 dans le cadre du Dispositif Intégré Handicap (DIH).

## 2 La communauté 360

La communauté 360 s'inscrit dans la continuité de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) qui apporte une écoute et des réponses à toute personne en situation de handicap et ses aidants.

Elle vise à l'organisation de solutions concrètes en privilégiant le milieu ordinaire, la mise en œuvre d'une démarche « d'aller vers », le soutien à l'expression des personnes en situation de handicap, la recherche de l'innovation et de la transformation de l'offre.

**Tel : 0 800 360 360**

- 600 appels en 2023 répartis ainsi:
- 41% de personnes en situation de handicap
  - 42% d'aidants
  - 10 % de professionnels





## Partie 3 PROPOSER DES HÉBERGEMENTS ET SERVICES ADAPTÉS

### **ADAPTER ET RENFORCER L'OFFRE AUTONOMIE DANS LES YVELINES** P 25

- La mise en œuvre de la Programmation PH (2023-2027)
- Des aides départementales à l'investissement
- La poursuite du déploiement du dispositif des tarifs différenciés dans les EHPAD
- La mise en place de la cellule inspection des ESMS PA/PH

### **FOCUS – LES ACTEURS ET SERVICES A DOMICILE** P 26

- Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Les emplois directs
- Les aidants familiaux
- Les mandataires

### **LA CARTE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DANS LES YVELINES** P 27

### **FOCUS – DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES : L'HABITAT INCLUSIF** P 28

- L'Habitat Inclusif, la confirmation d'un mouvement
- La carte de l'habitat inclusif

# ADAPTER ET RENFORCER L'OFFRE AUTONOMIE DANS LES YVELINES

Le Département des Yvelines déploie une politique volontariste pour proposer des hébergements et des services adaptés aux besoins et aspirations des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Malgré ces efforts, **4 300 personnes, adultes et enfants, sont en attente d'une place** en établissement ou service pour personnes en situation de handicap, soit + 8% vs 2022.



La mise en œuvre de la **Programmation PH (2023 - 2028)** sur 5 ans avec la création de **454 places pour personnes en situation de handicap**, pour un coût de fonctionnement de **10 M€**.

- **46 projets déposés** par les gestionnaires
- **20 projets retenus** avec une capacité de **180 places** dont 85 places de compétence exclusive du département et 95 places de compétence conjointe Département /ARS.



La mise en place de la **cellule inspection des ESSMS PA/PH** en septembre 2023.

**15 inspections ont été effectuées :**

- 7 pour des ESSMS PA (dont 3 avec l'ARS sur des EHPAD),
- 5 pour des ESSMS PH,
- 3 pour des SAAD.

Ces inspections ont conduit à formuler **362 actions correctives** dont **11 injonctions de mise en œuvre immédiate**.



## CHIFFRES CLÉS

- 12 300 places pour les seniors (150 structures)
- 3 500 places pour les personnes en situation de handicap (87 structures)
- 185 SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- 12 000 bénéficiaires d'une aide financière du Département en établissement, dont 6 700 au titre de l'APA E

## Des aides départementales à l'investissement pour le financement

d'opérations de restructuration d'ESMS : **7,2 M€** votées en 2023

### Handicap :

- Restructuration d'un pavillon sur le site de l'Établissement d'Accueil Médicalisé de la **fondation Léopold Bellan** à Septeuil : **0,086M€**.

### Séniors :

- **Travaux de reconstruction de l'EHPAD de Viroflay** géré par le Centre de gérontologie les **Aulnettes** sur le site de Fontenay le Fleury : **2,22M€**
- **Travaux de reconstruction et d'acquisition de nouveaux équipements de soin de l'EHPAD d'Ablis** géré par l'association « **Habitat et Humanisme Soins** » : **4,89 M€**.

La poursuite du déploiement du dispositif des **tarifs différenciés** dans les EHPAD **habilités à l'aide sociale** permettant de dégager des recettes et financements supplémentaires.

**10 EPHAD** appliquent des tarifs différenciés en 2023 sur les 30 habilités.



# FOCUS LES ACTEURS DE L'AIDE A DOMICILE

Pour mettre en œuvre son plan d'aide dans le cadre de l'APA à domicile et PCH, l'utilisateur peut faire appel à 4 types d'intervenants.

Près de **8 M d'heures** payées par le département représentant un budget de **74M€**.



1

## Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) gérés par des organismes associatifs, lucratifs ou publics

Face au vieillissement de la population, le Département des Yvelines verse des financements complémentaires aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et poursuit la contractualisation avec certains gestionnaires pour :

- améliorer la qualité de leurs interventions auprès des usagers,
- assurer une meilleure couverture du territoire yvelinois, y compris en zone rurale et quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En effet, aujourd'hui, les interventions des SAAD se situent majoritairement à l'est du département.

### chiffres clés

- **2,1 M heures** payées (26%) dont 1,8M pour l'APAD et 0,3M pour la PCH
- **36,3M€**
- **18 Contrats** Pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus
- Une dotation qualité versée à hauteur de **2 M€**

2

## Les emplois directs

L'utilisateur recrute directement un salarié, sans aucun intermédiaire et assure la gestion de toutes les démarches administratives (recrutement, déclaration du salarié, paiement des cotisations sociales, contrat de travail, rémunération, etc.).

### chiffres clés

- **2,2 M heures** payées (27%) dont 1,7M pour l'APAD et 0,5M pour la PCH
- **18,3M€**

3

## Les aidants familiaux

Un aidant familial est une personne qui apporte régulièrement son soutien à titre non professionnel à une personne dépendante de son entourage, ...**Uniquement dans le cadre d'une PCH**.

### chiffres clés

- **3,4 M heures** payées (43%) PCH
- **17M€**

4

## Les mandataires

Ce choix permet à l'utilisateur de conserver son statut d'employeur tout en confiant à l'organisme mandataire la charge de l'accompagner dans l'exercice de sa fonction d'employeur.

### chiffres clés

- **245 000 heures** payées (3%) dont 177 000 pour l'APAD et 68 000 pour la PCH
- **2,2M€**



# LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES PA/PH



## Les types d'établissements

- pour personnes âgées

- ▲ EHPAD
- ▲ CAJ
- ▲ USLD
- ▲ Résidences autonomie

- pour adultes handicapés

- CAMSP
- SAS
- SAMSAH
- FV
- FH
- CAJ
- SAVS
- FAM
- PAT

□ Limite de PAT



# FOCUS DEVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES: L'HABITAT INCLUSIF

## L'Habit Inclusif, la confirmation d'un mouvement

L'année 2023 marque l'ouverture de **13 habitats inclusifs destinés à 129 personnes** :

- 40 personnes âgées
- et 89 personnes en situation de handicap.

Un deuxième Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par le département en octobre 2023, pour un total **165 de places** :

- 105 personnes âgées
- et 60 personnes en situation de handicap.

C'est au total **394 places** qui devraient voir le jour dans les Yvelines.



Habitat inclusif : Le Département déploie un nouveau « vivre chez soi ». Ici, à la Maison des Sages des Loges-en-Josas. Photo©CD78

En 2023, ouverture de :

**9 Habitats inclusifs pour 83 personnes en situation de handicap**

**Lieux des habitats:** Andrésy et Carrières-sous-Poissy, Montesson, Rambouillet, Versailles, les Mureaux, St Quentin en Yvelines

**3 Habitats inclusifs pour 32 personnes âgées**

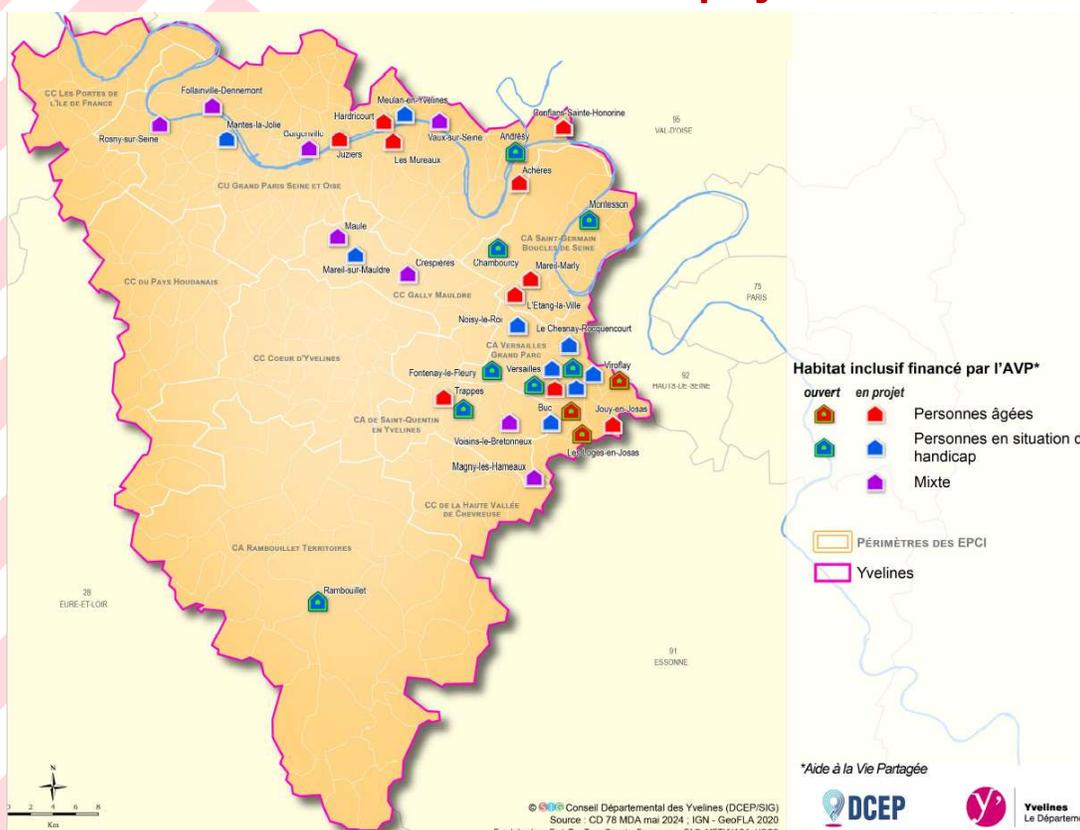
**Lieux des habitats:** Buc, Les Loges-en-Josas, Viroflay

**1 Habitat inclusif mixte pour 14 personnes**

**Lieu de l'habitat:** Voisins-le-Bretonneux



## La carte de l'habitat inclusif en 2023 et les projets





## Partie 4

# DES ÉVOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

UNE **POLITIQUE AUTONOMIE** TOURNÉE  
VERS LES USAGERS : les délais

P 30

**DES PROJETS** : SIMPLIFICATION, MODERNISATION,  
ACCESSIBILITÉ

P 31

**FOCUS: LA QUALITÉ DE SERVICE**

- . Le département des Yvelines soucieux de la satisfaction de ses usagers
- . Des décisions sans limitation de durée (SLD) accordées

**ADAPTER** LES SERVICES ET LES OUTILS AUX BESOINS DES  
USAGERS

P 33

- . Une offre connectée avec ma mdph en ligne
- . Allô Autonomie
- . Garantir l'accessibilité avec ACCEO

# UNE POLITIQUE AUTONOMIE TOURNEE VERS LES USAGERS

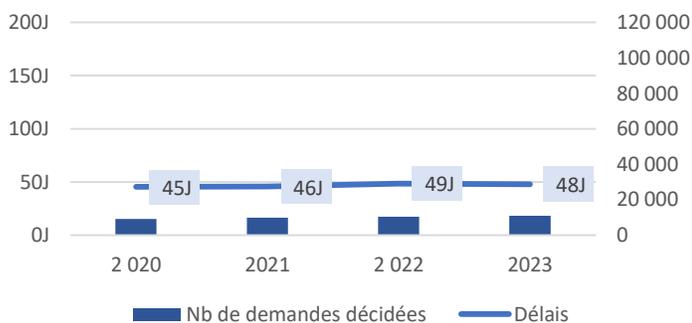


## Des délais de traitement en constante diminution

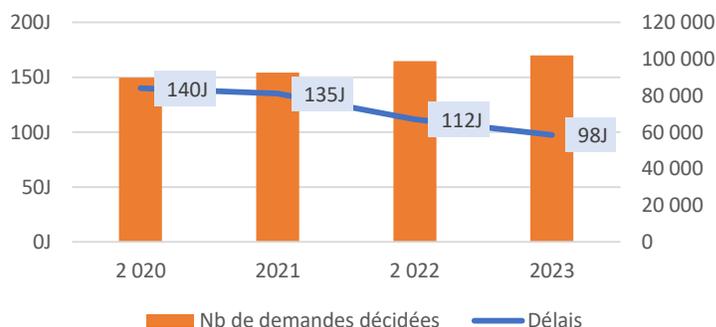
La qualité de service s'exprime principalement par la diminution des délais. Le Département des Yvelines s'est engagé à améliorer ses délais, en baisse constante malgré l'augmentation de l'activité.

Cette politique volontariste permet aux Yvelines de se hisser dans les 1ers rangs en termes de délais. L'engagement demeure.

Délais moyens en 2023 APAD (1<sup>ères</sup> demandes accordées) : **48J**



Délais moyens MDPH en 2023 (toutes décisions) : **98J**

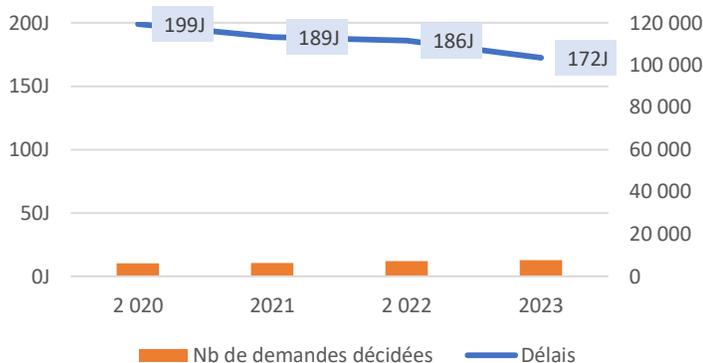


Une relative **stabilité du délai** entre 2020 et 2023 et en parallèle **les demandes décidées ont évolué de 5%** pour la même période

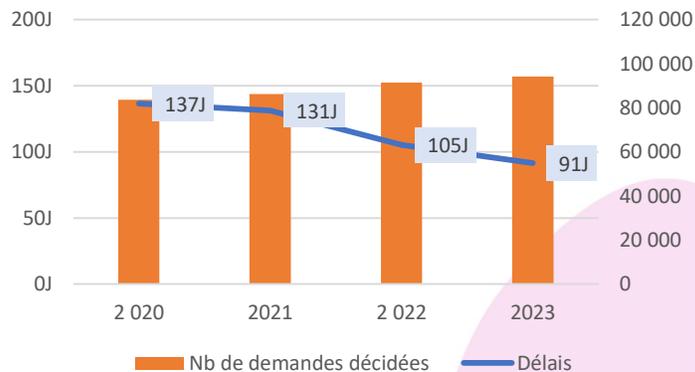
Une **réduction du délai de 30%** entre 2020 et 2023 alors que **les demandes décidées ont évolué de 14%** pour la même période. Cette réduction de délai est rendue possible par la mobilisation des PAT et de la DAMDA

**Délais MDPH Yvelines : 1<sup>er</sup> département d'Ile-de-France sur les délais MDPH**  
Des délais inférieurs d'**1,5 mois** à la moyenne nationale.

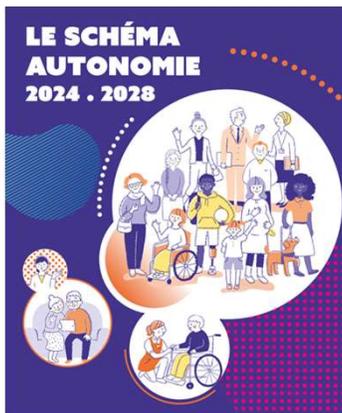
Délais moyens PCH en 2023 : **172J**



Délais moyens autres dispositifs MDPH hors PCH en 2023 : **91J**



# DES PROJETS : SIMPLIFICATION, MODERNISATION, ACCESSIBILITE



L'adoption du **Schéma autonomie** afin de permettre aux seniors et aux personnes en situation de handicap de bien vivre à tout âge dans les Yvelines, en leur proposant des réponses individualisées, adaptables et accessibles à leurs besoins.



## LES TROIS PRIORITÉS DU SCHÉMA AUTONOMIE 2024-2028



**1**  
**RENFORCER**  
l'attractivité des métiers  
du prendre soin



**2**  
**FAVORISER**  
une offre de services  
de qualité et accessible



**3**  
**FACILITER**  
les parcours de vie  
de la personne

Le Département des Yvelines a été retenu afin de travailler à la préfiguration des futurs **Services Publics Départementaux (SPDA) de l'Autonomie** avec de nombreux partenaires (Préfecture, CCAS, CNAV, ...).

### 4 Missions :

- Accueil, information, mise en relation
- Instruction des droits
- Appui aux solutions concrètes
- Prévention, repérage, aller-vers.



L'ARS Ile-de-France et le Département ont prévu des actions et services dans le cadre du **Plan Inclusif 2030**.

Ce plan de grande ampleur doit permettre:

- d'offrir une offre d'hébergement adaptée aux profils les plus complexes,
- de faire face au vieillissement de la population,
- de pallier le manque de places en établissement dans les Yvelines.

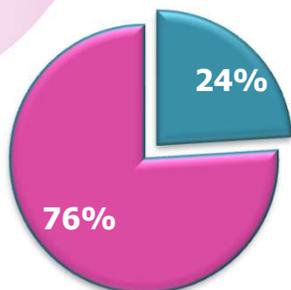
# FOCUS LA QUALITÉ DE SERVICE

1

## Le Département des Yvelines soucieux de la satisfaction de ses usagers



### SATISFACTION USAGERS PH DANS LES YVELINES EN 2023



- insatisfait et très insatisfait de la MDPH
- satisfait et très satisfait de la MDPH

### Résultats de l'enquête 2023 :

- . 5 000 usagers ont répondu à l'enquête de satisfaction
- . en nombre de répondants : 1<sup>er</sup> département d'Ile-de-France et 3<sup>ème</sup> département de France
- . 76 % des usagers sont satisfaits dans les YVELINES (68 % en moyenne en France).



« On a compris ma souffrance, [...] Tout, va beaucoup mieux moralement. Je remercie la mdph pour leur travail. »  
Verbatim d'un usager 2023

« Le délai de traitement de mon dossier qui était de trois mois, a été respecté. »  
Verbatim d'un usager 2023

Une enquête de satisfaction va être menée en direction des séniors Yvelinois bénéficiaires de l'APA D (2024).



« Le fait de faire ses démarches par internet : réelle amélioration et suivi  
Le fait d'octroyer une aide financière aux familles (soutien apprécié) »  
Verbatim d'un usager 2023

« L'écoute téléphonique : les agents répondent parfaitement à nos interrogations avec courtoisie.  
Le délai de traitement des demandes en ligne sont assez rapides. »  
Verbatim d'un usager 2023



2

## Les décisions sans limitation de durée (SLD) accordées

Le Département des Yvelines accorde chaque année davantage de droits sans limitation de durée, offrant ainsi un service de qualité aux usagers pouvant y prétendre.



59% des décisions éligibles accordées sans limitation de durée en 2023, vs 51% en 2022 (+16 points %).

# ADAPTER LES SERVICES ET LES OUTILS AUX BESOINS DES USAGERS

« Il n’y a rien de négatif dans le changement, si c’est dans la bonne direction »  
Winston CHURCHILL

## Une offre de service connectée avec ma mdph en ligne



Rendez-vous sur  
[mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78)

**MDPH en ligne**  
Remplissez et suivez vos demandes depuis chez vous 7j/7, 24h/24 !  
Le Département des Yvelines et la Maison départementale des personnes handicapées simplifient vos démarches !



Déposer sa demande sur mdph en ligne permet aux usagers de :

- gagner du temps,
- suivre l'état d'avancement de leur demande en temps réel.

Des actions du département pour aider à cette connexion :

- des campagnes d'information en direction des usagers et des partenaires afin de faire connaître davantage ce service à tous,
- la formation des Maisons France Services accompagnant les usagers pour les connexions et l'accueil des personnes en situation de handicap.

En 2023, en moyenne 12% des demandes MDPH ont été déposées en ligne

## Allo Autonomie

Ce numéro vert unique et accessible  
**0 801 801 100** (appel gratuit)

**93 000** appels autonomie traités  
**84 %** de taux de décroché au 1<sup>er</sup> appel

**Allô Autonomie, 0 801 801 100 + d'écoute !**

Pour toutes vos questions liées aux droits et demandes des personnes âgées ou en situation de handicap

... NOS TÉLÉCONSEILLERS SONT À VOTRE SERVICE !

**HORAIRES ÉTENDUS !**  
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30  
Le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30  
[autonomie78@yvelines.fr](mailto:autonomie78@yvelines.fr)

+ D'INFOS SUR [yvelines-infos.fr](http://yvelines-infos.fr) et 78-92.fr

## ACCEO : une solution d'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes accessible dans tous les accueils départementaux

Baisse d'audition ?  
Sourd ou malentendant ?

**Les établissements du Département des Yvelines sont accessibles**

Téléchargez l'application  
L'App Store | Google Play

**Partie 5**  
**BILAN ET**  
**PERSPECTIVES**  
**2024**



**« L'avenir ne se  
prévoit pas, il se  
prépare. »**

Maurice Blondel,  
philosophe  
(1861-1949)

# BILAN ET PERSPECTIVES 2024



Le Département des Yvelines et sa Direction de l'Autonomie poursuivent les travaux lancés sur **4 axes prioritaires** en se démarquant par son volontarisme et son ambition.

## 1 Favoriser les parcours des usagers



La DAMDA s'entoure de l'ensemble des partenaires afin de:

- répondre à l'aspiration des personnes de vivre à domicile en toute sécurité,
- apporter les aides adaptées aux besoins des personnes tout au long de leur vie.

## 3 Garantir la qualité de service et réduire les délais

Simplifier les démarches et aller vers les usagers.

Apporter aux usagers une information rapide, qualitative au plus près des attentes est un axe majeur de la politique de la DAMDA.

Dans la continuité des actions menées et plébiscitées par les usagers, les délais de traitement et la qualité des réponses continuent de s'améliorer.

## 2 Proposer des solutions d'hébergement et de services adaptés

Le Département joue pleinement son rôle de remontée des besoins auprès de l'État dont la contribution a été demandée de nombreuses fois. Il a été décidé sans attendre de programmer des extensions de places et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

Plus globalement, le Département innove en développant l'habitat inclusif et de nouveaux hébergements pour personnes en situation de handicap vieillissantes.

Le Département s'implique également dans une dynamique transversale d'adaptation de la société au vieillissement.



## 4 Moderniser le service rendu

· Donner accès à de nouveaux téléservices et développer l'accès à ma MDPH en ligne grâce aux Maisons France Services notamment

· Améliorer la compréhension des décisions

· Augmenter la part des décisions sans limitation de durée



Ces perspectives sont des objectifs majeurs pour l'ensemble des professionnels de la DAMDA et des PAT.

# DES CONTACTS

**Allô  
Autonomie**

**0801 801 100**

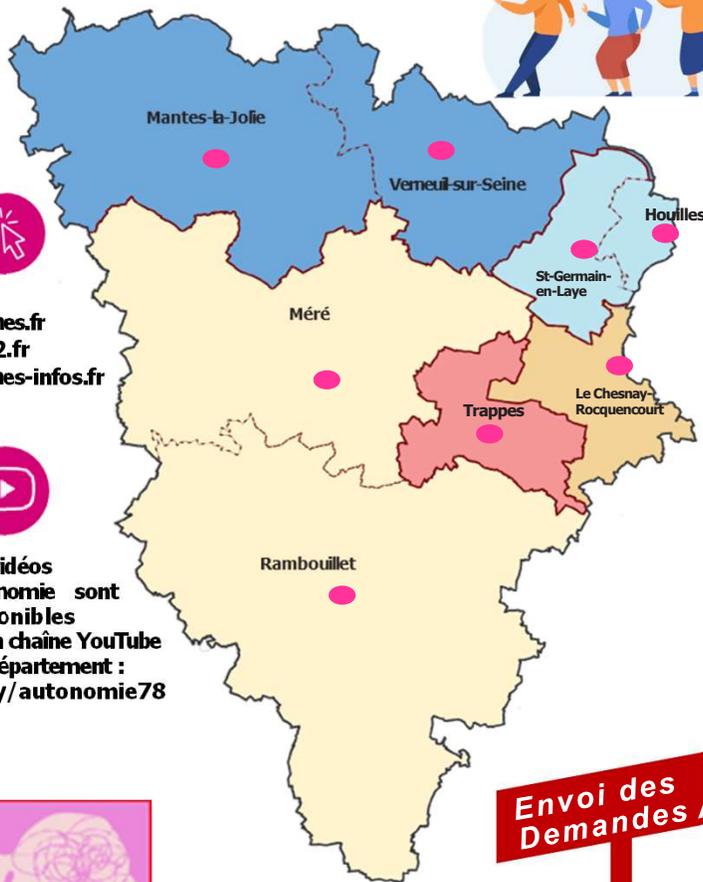
[autonomie78@yvelines.fr](mailto:autonomie78@yvelines.fr)

Accueil téléphonique  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 17h30  
vendredi de 8h30 à 16h30

Les PAT  
accueillent le public  
du lundi au jeudi  
de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h

Le PAT de SEINE AVAL  
accueille le public du  
lundi au jeudi de 9h à  
12h et de 14h à 16h

Adresses des Pôles Autonomie Territoriaux	
Boucle de Seine	9, rue Armagis 78100 SAINT-GERMAIN-EN LAYE boucledeseine-ouest@mda.yvelines.fr
	44, rue Gambetta 78800 HOUILLES boucledeseine-est@mda.yvelines.fr
Seine Aval	1, rue de la Somme 78200 MANTES-LA-JOLIE seineaval-ouest@mda.yvelines.fr
	5, Grande Rue 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE seineaval-est@mda.yvelines.fr
Grand Versailles	18, avenue Dutartre 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT grandversailles@mda.yvelines.fr
Saint-Quentin	28, rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES saintquentin@mda.yvelines.fr
Terres d'Yvelines	ZI Nord Est – 3, rue de la Chasière 78490 MERE centre-yvelines@mda.yvelines.fr
	26, rue Pasteur 78120 RAMBOUILLET sudyvelines@mda.yvelines.fr



Yvelines.fr  
78-92.fr  
yvelines-infos.fr



Les vidéos  
autonomie sont  
disponibles  
sur la chaîne YouTube  
du Département :  
[bit.ly/autonomie78](https://bit.ly/autonomie78)



**Demandes MDPH**

**MDPH Yvelines**  
MDPH EN LIGNE  
[mdphenligne.cnsa.fr](https://mdphenligne.cnsa.fr/)  
[/mdph/78](https://mdph/78)



**Envoi des  
Demandes APA E**

**Envoi des  
Demandes d'Aide à  
l'Autonomie APA D**

Formulaire APA E



**PAR COURRIER**  
**Conseil départemental  
des Yvelines  
DAMDA**  
**2, place André Mignot  
78012 VERSAILLES CEDEX**

Formulaire APA D



**Caisse de  
retraite**

Accueil Hôtel du Département :  
01 39 07 78 78  
Allô PMI :  
01 30 836 100  
Allô Solidarités :  
01 30 836 836  
Allô Planification Familiale :  
01 30 836 121



# GLOSSAIRE



## De AAH à AVPF

**AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés  
**ACFP** : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels  
**ACTP** : Allocation Compensatrice « Tierce personne »  
**AEEH** : Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé  
**AEHT** : Allocation Exceptionnelle pour l'Hébergement Temporaire  
**AERD** : Allocation Exceptionnelle pour le Retour à Domicile  
**AESH** : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap  
**AHEH** : Aide Humaine aux Élèves Handicapés  
**AJPP** : Allocation Journalière de Présence Parentale  
**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt  
**APA D** : Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile  
**APA E** : Allocation Personnalisée d'Autonomie en Établissement  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASH** : Aide Sociale à l'Hébergement  
**AVP** : Aide à la Vie Partagée  
**AVPF** : Assurance Vieillesse du Parent au Foyer

## De CAF à CRP

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CAJ** : Centre d'Accueil de Jour  
**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce  
**CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles  
**CATTP** : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel  
**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale  
**CD** : Conseil Départemental  
**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées  
**CDCA** : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie  
**CFPPA** : Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie  
**CMI** : Carte Mobilité Inclusion  
**CMP** : Centre Médico-Pédagogique  
**CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**CNAV** : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse  
**CNSA** : Centre National de Solidarité pour l'Autonomie  
**COMEX** : COMmission EXécutive  
**CORESP** : Commissions de Répartition des Situations Prioritaires  
**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
**CPO** : Centre de Pré Orientation  
**CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
**CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé  
**CPR** : Complément de Ressources

## De DAA à ETP

**DAA** : Demande d'Aides à l'Autonomie à domicile pour les personnes âgées  
**DAMDA** : Direction Autonomie – Maison Départementale de l'Autonomie  
**DAR** : Dispositif d'AutoRégulation pour enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme  
**DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
**DIH** : Dispositif Intégré Handicap  
**DOP** : Dispositif d'Orientation Permanent  
**EA** : Entreprise Adaptée ou Emploi Accompagné  
**EGPA** : Enseignement Général et Professionnel Adapté

**EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes  
**EMS** : Établissement Médico-Social  
**EP** : Équipe Pluridisciplinaire  
**EREA** : Établissement Régional d'Enseignement Adapté  
**ERSH** : Enseignant Référent pour la Scolarisation des élèves Handicapés  
**ESAT** : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail  
**ESSMS ou ESSMS** : Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux  
**ETP** : Équivalent Temps Plein

## De FALC à HTSH

**FALC** : Facile à Lire et à Comprendre  
**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé  
**FDCH** : Fonds Départemental de Compensation du Handicap  
**FV** : Foyer de Vie  
**GED** : Gestion Electronique des Documents  
**GEVA** : Guide d'ÉVALuation des besoins de compensation des personnes handicapées  
**GEVA-SCO** : Guide d'ÉVALuation des besoins de compensation en matière de SCOLarisation  
**GIP** : Groupement d'Intérêt Public  
**GIR** : Groupe Iso Ressources  
**GOS** : Groupe Opérationnel de Synthèse  
**HTSH** : d'Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation





### De IEM à LSF

**IEM** : Institut d'Éducation Motrice  
**IES** : Institut d'Éducation Sensorielle  
**IME** : Institut Médico-Educatif  
**IMP** : Institut Médico-Pédagogique  
**IMPRO** : Institut Médico-PROfessionnel  
**ISPC** : Institut du Sport Para Connecté  
**ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique  
**LSF** : Langue des Signes Française

### De MAS à MVA

**MAIA** : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins (Autonomie)  
**MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée  
**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
**MISPE** : Mise En Situation Professionnelle En Etablissement Et Service D'aide Par Le Travail  
**MSA** : Mutualité Sociale Agricole  
**MPA** : Matériel Pédagogique Adapté  
**MTP** : Majoration Tierce Personne  
**MVA** : Majoration Vie Autonome



### De ORP à RQTH

**ORP** : Orientation Professionnelle  
**PA** : Personne Âgée  
**PAM** : Pour Aider à la Mobilité  
**PAG** : Plan d'Accompagnement Global  
**PASA** : Pôles d'Activités et de Soins Adaptés  
**PAT** : Pôle Autonomie Territorial  
**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap  
**PCMT** : Psychique, mental, cognitif et TND  
**PCPE** : Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées  
**PCO** : Plateforme de Coordination et d'Orientation (dispositif pour enfants avec TND)  
**PFR** : Plateforme d'Accompagnement et de Répit des aidants  
**PGCA** : Pôle Gestion et Contrôle des Aides  
**PH** : Personne en situation de Handicap  
**PHV** : Personne Handicapée Vieillissante  
**PIAL** : Pôle Inclusif d'Accompagnement localisé  
**PPC** : Plan Personnalisé de Compensation  
**PPS** : Projet Personnalisé de Scolarisation  
**QPV** : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville  
**RAPT** : Réponse Accompagnée Pour Tous  
**RQTH** : Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé

### SAAD à SSIAD

**SAAD** : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
**SAAAIS** : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire  
**SAFEP** : Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce  
**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés  
**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
**SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté  
**SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile  
**SLD** : Sans Limitation de Durée  
**SSAID** : Service de Soins et d'Aide Infirmiers à Domicile  
**SSEFIS** : Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire  
**SSIAD** : Service de Soins Infirmier à Domicile  
**SIAM** : Service Inclusion pour Aveugles et Malvoyants



### De TA à YES

**TA** : Tribunal Administratif  
**TAD** : Territoire d'Action Départementale  
**TDA** : Troubles du Déficit de l'Attention  
**TDAH** : Troubles neurodéveloppementaux du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité  
**TJ** : Tribunal Judiciaire (Versailles et Paris)  
**TND** : Troubles du Neuro-Développement  
**TSA** : Troubles du Spectre de l'Autisme  
**UEEA** : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme  
**UEMA** : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme  
**UEROS** : Unités d'Évaluation et de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle  
**ULIS** : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire  
**UPHV** : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes  
**USLD** : Unité de Soin Longue Durée  
**VAD** : Visite à Domicile  
**YES** : Yvelines Étudiants Seniors



**Yvelines**  
Le Département



**Yvelines**  
Le Département